Question d'intégrité

Une publication de la Commission des courses de l'Ontario, l'organisme provincial qui administre, dirige et contrôle les courses de chevaux de tout genre dans la province de l'Ontario.

Commission des courses de l'Ontario
20, rue Dundas Ouest, 9e étage
Toronto (Ontario) M5G 2C2
Le siège social se situe dans l'Édifice Atrium, juste au nord du Centre Eaton, au coin nord-ouest des rues Yonge et Dundas.
Tél. : (416) 327-0520
Téléc. : (416) 325-3478

orcinqry@cbs.gov.on.ca

This publication is also available in English.

Wendy Hoogeveen
Rédactrice en chef

Lynda Tanaka	*Présidente*
Larry Todd	*Vice-président*
Bernard Brennan, D.V.M.	*Membre*
Jane Garthson	*Membre*
David Gorman	*Membre*
George S. Kelly	*Membre*
Brenda Walker	*Membre*
John Blakney	*Directeur exécutif et premier dirigeant*
Terry Stone	*Directeur, Courses*
Bill Fines	*Superviseur* *Courses de chevaux de race Standardbred*
Bill Hicks, Brent Stone	*Superviseurs adjoints* *Courses de chevaux de race Standardbred*
Ed Hall	*Superviseur* *Courses de chevaux de race Thoroughbred*
Greg Fernandes	*Directeur* *Finances et administration*
Rob McKinney	*Directeur, Enquêtes*
Jasmina Milanovich	*Gestionnaire* *Services intégrés*
Wendy Hoogeveen	*Gestionnaire* *Services d'information*
Rob Roy	*Gérant, Administration*
Bruce Duncan, D.V.M.	*Superviseur* *Vétérinaires des chevaux de race Standardbred de la Commission*
Tim Snell	*Conseiller juridique*

Énoncé de mission de la Commission des courses de l'Ontario

Réglementer tous les aspects de l'industrie des courses de façon à :

- Promouvoir l'intégrité, l'honnêteté, des pratiques commerciales et la responsabilité de haute qualité;
- Protéger et à accroître l'intérêt du grand public;
- Protéger la santé et améliorer la sécurité des chevaux; et
- Encourager la croissance et le développement économique équilibrés de l'industrie.

QUESTION D'INTÉGRITÉ

Renseigner le grand public et les clients de la Commission des courses de l'Ontario sur les questions afférentes à la réglementation.

Hiver 2006

NOUVEAU SIÈGE SOCIAL POUR LA CCO

Dans un souci d'offrir un meilleur service et de faciliter l'accès à ses bureaux aux titulaires de licence et associations, la CCO a décidé de s'installer dans de nouveaux locaux, à l'ouest de Toronto. La transition vers ce nouveau site commencera au début de mars 2006 pour se terminer à la fin du mois.

Le nouveau siège social de la CCO sera donc situé au 10, Carlson Court, bureau 400, Toronto, Ontario, M9W 6L2, tout près de l'intersection de Dixon Road et de l'autoroute 27, juste à l'est de l'Aéroport international Lester B. Pearson.

Le bail de location pour son bureau du centre ville arrivant à échéance, la CCO a commencé sa quête de nouveaux locaux offrant plus d'espace à moindre coût, rendant ainsi son siège social plus facile d'accès pour ses participants.

Situé au carrefour de cinq grands axes routiers, les titulaires de licence et les commissaires de l'industrie devraient trouver plus facile de se rendre à nos nouveaux locaux. Il en sera de même pour un grand nombre de nos employés qui sont appelés à travailler partout dans la province. Pour pratiquement le même coût que ses anciens bureaux, plus petits, du centre ville de Toronto, la CCO a acquis des bureaux plus spacieux avec des aires multifonctionnelles. Par exemple, à son nouveau site, il sera possible d'y tenir des séminaires de formation, les audiences des commissions d'appel de même que des réunions de travail conjointes CCO/Industrie.

Mot de la présidente : Vos commentaires nous importent

Depuis la dernière parution de son bulletin « **Question d'intégrité,** la Commission a mis en oeuvre son Plan stratégique triennal 2006-2009. Au cours des trois dernières années, le plan 2003 a été le fondement de notre réglementation. L'intention de ce plan stratégique est de bâtir sur les réalisations des récentes années et d'aborder les questions courantes de manière pratique et réaliste.

La façon de procéder de notre Plan stratégique a permis à la Commission de communiquer directement avec les membres de l'industrie soit par des études réalisées sur le Web et lors de tribunes publiques. Nous avons tenu plusieurs forums dans le passé, et l'information et les suggestions qui nous proviennent des membres de l'industrie nous sont toujours d'une grande assistance. Par exemple, lors des audiences sur les dates de réunions de course d'octobre 2004 et 2005, les représentants de l'industrie nous ont fait des représentations sur les sujets importants touchant l'industrie. (*Consultez le Public Forum story.*) En décembre 2005, deux forums publics ont eu lieu dans le cadre de notre Planification stratégique – un à Mississauga et l'autre à London. Afin de favoriser la participation des membres de l'industrie du sud-ouest de l'Ontario, le forum s'est tenu un soir de course, considérant que plusieurs membres se trouveraient déjà à proximité.

Le Plan stratégique définit la vision et la mission de la Commission des courses de l'Ontario qui, à son tour, définit le rôle de la Commission en tant que membre de l'industrie. Le plan identifie également ses priorités d'actions afin que les ressources de la

Commission soient adéquatement appliquées à ces priorités. Ce plan stratégique ne s'applique pas à l'industrie en général.
Au cours de l'année qui vient, d'autres plans seront élaborés en ce qui concerne le Programme d'amélioration du cheval et la redistribution des recettes provenant des machines à sous vers l'industrie du cheval Quarter horse, ce qui nécessitera une grande implication de la part de l'industrie de même que ses suggestions. Chacun des participants à l'industrie devrait savoir que son implication dans le développement de ces plans est importante et bienvenue. Bien qu'il soit de la responsabilité de la Commission de décider, nous prendrons des décisions mieux éclairées si les membres de l'industrie prennent le temps de partager leurs idées, opinions et expériences avec nous.
Et pour terminer, au début d'octobre, Larry Todd a complété son mandat de trois ans en tant que vice-président de la Commission. Il a contribué au travail de la Commission avec compétence et bonne humeur. Je lui ai fait part de ma profonde gratitude et de mes sincères remerciements. Son travail auprès de la Commission ne représente qu'un aspect de son long engagement et de sa contribution à l'industrie, et témoigne de sa profonde passion pour le sport.

Mot du directeur exécutif : Nouvelles façons de travailler ensemble

S'il est une constante dans la vie – et tout particulièrement dans l'industrie des courses – c'est que les choses ne sont pas stationnaires. Le changement est tout autour de nous, à partir des marchés et tendances en évolution, à la concurrence croissante de la part des jeux de hasard, des loisirs et autres activités sportives.
Si nous devons, en tant qu'industrie de course, rester à la hauteur tout en croissant et en prenant de l'expansion, nous devons continuellement être à la recherche de nouveaux moyens d'améliorer notre produit et aussi d'être plus novateurs. Notre plus grand défi reste probablement la façon dont les divers groupes et associations de course trouveront de nouvelles et meilleures façons de travailler ensemble. C'est un engagement personnel que j'ai pris dès mon arrivée et mon entrée en fonction ici.
Comme vous l'aurez remarqué dans le mot de notre présidente, la Commission des courses de l'Ontario de par les efforts de son plan stratégique, vise à aborder les inquiétudes de notre industrie. Je remercie tous ceux qui ont répondu aux questionnaires et participé aux forums publics. Un rapport sur nos activités à venir et les directives financières des trois prochaines années a été remis à l'OHRIA lors de sa réunion de février. Comme toujours, nous apprécions vos commentaires.
Notre déménagement dans des locaux plus spacieux est un changement des plus significatif. J'espère que lors de votre première visite à nos installations, vous constaterez que notre nouvel emplacement est plus facile d'accès, qu'il répond bien à vos besoins et est plus pratique. Après de si nombreuses années à notre ancienne adresse, je reconnais que pour certains, ce déménagement a été toute une transition. J'aimerais remercier en particulier les membres du personnel de la CCO – les personnes qui vous répondent – pour leur patience et leur compréhension.
J'espère que les lecteurs remarqueront avec intérêt les articles figurant à la page intitulée ***La santé de votre cheval***. D'un nouveau programme pour venir en aide à nos vétérinaires officiels, à des directives à propos du contrôle des maladies, l'information pourrait avoir un impact significatif sur vos chevaux et votre entreprise. Veuillez consulter aussi l'article traitant du **Contrôle des médicaments**. En maintenant notre tradition de

communication ouverte, nous partagerons avec vous plus d'information relativement à cet important sujet au cours des prochaines semaines et des prochains mois.
Prenons donc la résolution de relever le défi de maintenir une saine industrie des courses en Ontario. Soyons ouverts à une bonne communication et à un dialogue continu – particulièrement sur les nouvelles manières innovatrices de travailler ensemble.

FORUM PUBLIC : Les orientations futures pour l'industrie.

Dans son allocution lors des audiences sur les dates de réunions de course en octobre 2005, Steve Mitchell, directeur financier du groupe Woodbine Entertainment, a commenté les orientations futures que devra prendre l'industrie.
Son propos a porté sur le fait que bien que l'industrie ait connu une prospérité relative au cours des quelques dernières années, la situation semble vouloir changer et ce changement s'accélère. Il s'est réjoui du niveau de collaboration entre les hippodromes du Canada quand il s'agit de travailler sur les questions qui aident l'industrie en général.
De son point de vue, le flux des recettes du pari mutuel et des machines à sous ne tiendra pas la route à long terme. Il a passé en revue l'environnement concurrentiel provenant du jeu de poker en ligne, des échanges de paris, du pari sur l'Internet, toutes des possibilités offertes au public des parieurs.
Mitchell a aussi alerté la Commission au besoin pour l'industrie de travailler ensemble à l'établissement du niveau des droits reliés au programme d'amélioration du cheval, des besoins de financement pour les régulateurs fédéral et provincial, de même que de la nécessité d'une réglementation en soutien à un produit plus concurrentiel.

LA SANTÉ DE VOTRE CHEVAL : Nouveautés vétérinaires

Nouvelles fiches signalétiques sur les médicaments disponibles maintenant

Au début de 2005, la CCO a mis en vigueur des nouveaux règlements obligeant les vétérinaires à fournir à leurs clients de l'information écrite sur la médication qu'il ou elle administre ou prescrit à un cheval. Cette information doit contenir le seuil de détection de cette médication, le résultat attendu et tous les effets secondaires pouvant survenir.
Afin d'aider les vétérinaires à satisfaire à cette obligation, *l'Ontario Association of Equine Practitioners* (OAEP) a entrepris de créer les fiches d'information nécessaires concernant les médicaments les plus couramment administrés par les praticiens équins dans cette province. Les vétérinaires qui sont membres de l'OAEP ont accès à cette information essentielle qu'ils peuvent maintenant fournir à leurs clients au besoin.

Programme d'observations par les vétérinaires

Au cours de l'été 2005, la CCO a mis en œuvre un nouveau programme visant l'enregistrement et la traçabilité des observations faites par les vétérinaires officiels de Standardbred.
Lors dune soirée de course, le vétérinaire officiel doit déterminer si un cheval est apte à prendre part à une course. Avec 16 hippodromes pour chevaux standardbred à travers la province, ceux-ci se déplacent d'une piste à l'autre assez régulièrement. Appelés à voir de nouveaux chevaux avec lesquels ils ne sont pas familiers, les vétérinaires officiels rendaient des décisions quant à leur aptitude sans aucune référence historique.
Grâce au nouveau système en place, les vétérinaires officiels consignent leurs observations dans une base de données confidentielle administrée par Standardbred

Canada. Ces données sont donc rendues accessibles aux autres vétérinaires officiels les soirs de course et ce, pour chaque cheval. (Notez bien : c'est une base de données confidentielle, à l'intention exclusivement des vétérinaires officiels et ceux de la Commission.) Le programme est primordial en ce sens qu'il enregistre les anormalités remarquées dans l'allure de certains chevaux, lesquelles ne sont pas toujours causées par une mauvaise condition physique. L'usage de cette information historique combinée à leurs propres constatations, permet aux vétérinaires officiels de rendre une décision plus éclairée sur l'aptitude d'un cheval à prendre part à la course.
La CCO dispose maintenant de la capacité de documenter et retracer certaines conditions. Par exemple, au cours de la dernière année, une condition cardiaque, nommément la fibrillation auriculaire, a plus fréquemment été diagnostiquée. Le fait de bien documenter ces cas par le Système d'observations vétérinaires est un pas vers l'éradication de cette maladie.
Les vétérinaires qui utilisent le système sont heureux de cette nouvelle information qui leur est fournie; c'est un outil qui les aide à effectuer des évaluations plus cohérentes.

Rapport 2005 - Registre des morts : 40 cas de moins

Comparativement à 2004, on dénombre 40 morts de chevaux de course de moins au Registre de mortalité en 2005. Un total de 153 décès a été rapporté en 2005 contre 193 en 2004. Les chiffres pour 2004 et 2003 comprennent un certain nombre de chevaux de course qui sont morts dans des incendies d'écurie, il reste donc à déterminer si ce déclin est significatif ou non.
Du nombre total de 2005, il y a eu 89 décès chez les Standardbred et 64 chez les Thoroughbred. C'est une répartition similaire à celle des années précédentes. Les causes des décès sont les suivantes :

- Comme en 2004, le plus grand nombre de décès de chevaux (77) est survenu suite à des blessures graves comme par exemple des fractures et des blessures aux tendons et ligaments. Les résultats de l'étude conduite par la *University of Guelph* viennent tout juste de paraître. Les premières constatations ont été divulguées lors du congrès 2006 de l'*Ontario Veterinary Medical Association* en janvier.
- Les coliques demeurent une cause majeure de décès chez les chevaux de course, dont 17 cette année.
- Une nouvelle investigation vient de débuter pour analyser les 11 cas de « mort subite », alors que ces décès sont survenus en course ou immédiatement après.

Les diverses autres causes et leur nombre vont comme suit :
12 - maladie neurologique
13 - divers (i.e. problèmes cardiaques, abcès, etc.)
10 - effets secondaires à la médication
7 - arthrite septique
4 - aucun diagnostic
2 - pneumonie
Nous espérons que cette diminution du nombre de cas est réelle et qu'elle constituera une tendance durable. Il y a tout lieu de croire que l'étude en cours conduira à d'autres mesures préventives comme l'amélioration de la surface des pistes et moyens de

développement des chevaux, ce qui devrait résulter en des courses plus sécuritaires et des chevaux en meilleure santé.

Suggestions d'un vétérinaire praticien, David Grant, DMV

La CCO a invité le Dr David Grant à soumettre ses suggestions pour améliorer les soins et les traitements prodigués aux chevaux de course, se basant sur ses années d'expérience en tant que vétérinaire praticien.

Le vétérinaire de la Commission, le Dr Bruce Duncan y va aussi de ses commentaires. Le Dr Duncan est aussi membre du comité sur la biosécurité de l'OHRIA. Le comité est sous la présidence du Dr Bob Wright du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et compte des représentants des organisations des chevaux de race Thoroughbred et Standardbred, de l'Agence canadienne du pari mutuel et *l'Ontario Veterinary College*.

Que pensez-vous des suggestions du Dr Grant? Les propriétaires accepteront-ils la divulgation des dossiers médicaux d'un cheval? L'industrie des courses appuiera-t-elle l'implantation d'un « passeport équin » et les coûts inhérents? Que dites-vous de la question de la vaccination obligatoire?

Faites parvenir vos commentaires à : **inquiry@ontarioracingcommission.ca**

Dr Grant : « Aux hippodromes de l'Ontario… les vétérinaires accrédités par la CCO administrent des injections et performent des intubations naso-gastriques alors que dans les entreprises privées certaines de ces procédures sont de façon routinière exécutées par l'entraîneur. À mes yeux, cela m'apparaît comme une zone grise particulièrement du point de vue des compagnies d'assurance. L'entraîneur encourt inutilement une responsabilité en acceptant d'effectuer ces procédures. »

Dr Duncan : « C'est vrai – si vous vous référez à l'article '**You and the Rules**' paru dans l'édition Hiver 2005 - Question d'intégrité. Il y a un risque que des entraîneurs soient accusés de cruauté envers les animaux. Le *College of Veterinarians* pourrait aussi écoper pour sa gestion irrégulière puisqu'il est responsable de la protection de l'intérêt du public… »

Dr Grant : « Il est parfois difficile de traiter adéquatement un cheval spécifique parce que le vétérinaire et l'entraîneur sont incertains de son histoire médicale. Et c'est particulièrement vrai pour les chevaux à réclamer… Une solution à ce problème serait un registre médical pour chevaux à réclamer. Le vétérinaire inscrirait au registre chacun des traitements prescrits.

Ce registre serait remis au nouvel entraîneur, si un cheval venait à être réclamé. Cela assurerait très certainement un niveau plus élevé des soins de santé donnés au cheval. »

Dr Duncan : « Le comité sur la Biosécurité s'est déjà penché sur la question. Le fait est, que si cela devait se produire, le propriétaire précédent devrait donner son accord à la divulgation de l'information. Cela fait partie du lien confidentiel entre le vétérinaire et le propriétaire. Le propriétaire précédent pourrait très bien ne pas vouloir ou ne pas tenir à ce que le nouveau propriétaire détienne l'information.

« Cela nécessiterait une puce ou à tout le moins un document (ou passeport) qui suivrait le cheval. Cela se fait en Angleterre et c'est une compagnie privée qui se charge de cette fonction. Toute proportion gardée, étant donné la petite taille de notre industrie et son

manque d'infrastructures, cette opération serait très coûteuse. Le comité se demandait si l'industrie ontarienne envisagerait la possibilité de payer pour un tel service. »

Dr Grant : « Un autre problème rencontré à l'occasion avec les chevaux qui sont fréquemment réclamés, c'est la réticence de la part d'un propriétaire ou entraîneur à encourir le coût des vaccins ou vermifuges. Dans ces situations, des chevaux peuvent esquiver toute vaccination, ce qui deviendrait problématique particulièrement à la lumière des récents événements concernant l'émergence de foyers de virus herpétique équin…

« Il y a trois formes distinctes d'infection au VHE. La première et la plus commune est une maladie respiratoire aiguë qui se caractérise souvent par la toux, fièvre, perte d'appétit et écoulement nasal. La seconde et plus rare, est une forme de maladie neurologique qui se manifeste par de la faiblesse ou la paralysie des membres arrière. Le troisième syndrome du VHE cause l'avortement des juments en gestation. Une fois infiltré dans la jument, le virus s'attaque rapidement au fœtus, le tue et cause son expulsion…

« La vaccination contre le VHE peut diminuer la gravité des symptômes de la forme de la maladie respiratoire mais n'empêchera pas la forme neurologique de frapper. Bien qu'ils soient vaccinés individuellement, les chevaux peuvent encore être gravement affectés et peuvent même en mourir, il est important de comprendre que les chevaux vaccinés vont beaucoup moins transmettre le virus…

Je crois que la vaccination annuelle contre le VHE devrait être obligatoire pour que les chevaux puissent courir en Ontario. »

Dr Duncan : « Le comité sur la biosécurité a élaboré des protocoles pour la majorité des maladies infectieuses communes. L'une des questions étudiées a été celle de la vaccination obligatoire mais il a été décidé que pour le moment, ce n'était pas la voie à suivre. Nous avons pris en considération que des vétérinaires se préoccupaient du fait que trop de vaccination pourrait avoir un impact négatif sur la santé des chevaux. Bien que des vaccins plus efficaces soient en développement, il faut également s'interroger sur l'efficacité des vaccins actuels.

Il faut noter que le Vétérinaire en chef de l'Ontario, Dr Deborah Stark, récemment nommée, est à compiler les recommandations quant aux pouvoirs et règlements nécessaires dans cette province – tel que le pouvoir de faire exécuter les mises en quarantaine et la vaccination. »

CONTRÔLE DES MALADIES DANS LES HIPPODROMES

Bruce Duncan, DVM, Greg Taylor, DVM, Commission des courses de l'Ontario
Scott Weese, DVM, Ontario Veterinary College
Bob Wright, DVM, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario

NOTE DE LA RÉDACTION : cet article est basé sur une fiche de renseignement émise par la Commission des courses de l'Ontario et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Pour le texte complet, consultez notre site Web www.ontarioracingcommission.ca

Les directives suivantes devraient être respectées pour prévenir la cessation des activités d'un hippodrome ou favoriser le contrôle de l'éclosion de foyers d'infection.

Maladies à déclaration obligatoire au gouvernement fédéral

Les maladies à déclaration obligatoire sont celles qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé des humains et des animaux ou sur l'économie canadienne. Pour les chevaux, ces maladies comprennent mais ne se limitent pas aux suivantes : peste équine, fièvre charbonneuse, anémie infectieuse des équidés, piroplasmose, rage, encéphalomyélite équine du Vénézuéla et du virus de la stomatite vésiculaire. Tout soupçon ou toute détection d'une de ces maladies doit être rapportée à un vétérinaire de district de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Traitement des maladies à déclaration non obligatoire

Dans les hippodromes, le contrôle des maladies à déclaration non obligatoire est sous la responsabilité de la Commission des courses de l'Ontario et des commissaires de piste. Ces maladies à déclaration non obligatoire comprennent celles déjà endémiques (présentes généralement chez la population chevaline) au Canada, mais ne se limitent pas à la grippe équine, au virus herpétique équin et la gourme. Il n'y a présentement aucune législation provinciale régissant les déplacements des chevaux qui voyagent partout au Canada ou en Ontario et qui sont infectés par une maladie à déclaration non obligatoire. La CCO, agissant selon les pouvoirs qui lui ont été conférés par la Loi sur la Commission des courses de chevaux, 2000, peut stipuler certaines exigences en ce qui concerne les chevaux investissant les prémisses d'un hippodrome. Les propriétaires de pistes, entreprises dont les capitaux sont privés, ont le pouvoir d'édicter des règles plus restrictives que celles des autorités provinciales ou fédérales.

Suggestions pour la prévention de maladies à déclaration non obligatoire

Admission à l'hippodrome

1. Reporter les courses
2. Refuser l'accès aux animaux arrivant d'une région où l'infection est connue (y compris un état, province, hippodrome ou écurie).
3. Examiner et surveiller l'état de santé de tous les chevaux venant d'une région infectée.
4. Exiger une preuve de vaccination valide pour une maladie en particulier.
5. Placer tous les animaux arrivant d'une région infectée en quarantaine.

Mesures de biosécurité

1. Les hippodromes devraient se munir d'un protocole et d'un plan de gestion pour contrôler les oiseaux sauvages, les animaux et les insectes.
2. Les paddocks et stalles devraient être aseptisés entre chaque usage.
3. Un statut de vaccination à jour devrait être maintenu pour tous les chevaux de parade des hippodromes de Thoroughbred comprenant le vaccin contre la rage, le virus du Nil occidental, le tétanos, l'influenza, la rhinopneumonie et la gourme.

Gestion de l'éclosion d'une maladie

1. Isoler tous les animaux infectés dans une écurie séparée.
2. Aviser le vétérinaire de la CCO, les commissaires de l'hippodrome du soupçon ou de la confirmation du diagnostic de la maladie.
3. Empêcher la maladie de se propager en :
    - limitant l'accès aux aires et aux chevaux infectés

- s'assurant que tous les employés qui entrent dans ces aires changent de vêtements (ou combinaisons) et de bottes, et se désinfectent les mains
- installant des lavabos munis de savon désinfectant et d'eau, ou d'aseptiseur à mélange alcool-gel
- plaçant des bains pour les pieds contenant des savons désinfectants dans les endroits où les gens sortent d'une aire infectée. Les bains pour les pieds devraient être rafraîchis à tous les jours au moins afin de maintenir leur efficacité.

CONCLUSION

Il est beaucoup plus facile d'empêcher un cheval infecté d'accéder aux installations qu'il ne l'est de traiter le problème après coup. La détection précoce d'une maladie et l'initiation aux mesures de biosécurité sont deux façons de prévenir une rapide propagation de maladies à tout un groupe de chevaux.

Numéro d'urgence disponible pour signaler les abus

Tous les participants à l'industrie sont invités à informer la Commission de tout cas de négligence ou de cruauté au moyen de la ligne Intégrité de la CCO :
1-877-ONT-RACE
(1-877-668-7223)
Le recours à la Ligne Intégrité n'oblige pas las personne à se nommer ni à témoigner.

Avertissement sur l'usage de testostérone aqueuse - Avis aux titulaires de licences

Au cours de la dernière année, cinq décès par suite d'injection intraveineuse de testostérone aqueuse sont survenus. Bien qu'aucun lien direct ne puisse être établi entre cette substance et les décès, et bien que ces animaux recevaient aussi d'autres médicaments, la testostérone s'est révélée le fil conducteur entre les cinq décès. Ces morts sont survenues peu après l'injection, des suites d'une pathologie pulmonaire suggérant une réaction au médicament.

RENSEIGNEZ-VOUS DAVANTAGE SUR LE CONTRÔLE MÉDICAL BON POUR LE CHEVAL, VITAL POUR L'INDUSTRIE

LE CONTRÔLE MÉDICAL SIGNIFIE...

- N'utiliser que des médicaments ou produits à valeur thérapeutique pour le cheval.
- Travailler avec la conviction profonde qu'il en va contre l'éthique d'administrer des médicaments non thérapeutiques à un cheval, en tout temps.
- Avant une course, ne pas administrer de médicaments ou produits pouvant masquer un problème de santé sous-jacent, occasionner un dépistage positif, ou discréditer le processus de dépistage.
- N'utiliser que des médicaments ou produits adéquatement libellés, en faisant preuve de prudence si le libellé paraît irrégulier de quelque façon.
- N'utiliser que des médicaments ou produits prescrits par un vétérinaire breveté.
- Se procurer des médicaments ou produits chez un distributeur ou fournisseur accrédité ou autorisé.